

792

**INPI**

17 JAN. 2003

***Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur la transformation de la  
SARL AJ INTERNATIONAL  
en Société par Actions Simplifiées***

*Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2003*

**AJ INTERNATIONAL**

Zone de Fret 6 - Bâtiment 3210  
Rue du Pavé  
93290 TREMBLAY EN FRANCE

25, rue du Bois de la Champelle  
54500 Vandœuvre lès-Nancy  
Tél. 03 83 44 80 80 - Fax 03 83 44 80 88  
e-mail : battaudit@battaudit.fr



**GROUPE  
BATT AUDIT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AJ INTERNATIONAL  
EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE**

*Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2003*

AJ INTERNATIONAL  
Zone de Fret 6 - Bâtiment 3210  
Rue du Pavé  
93290 TREMBLAY EN FRANCE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés et en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La situation au 31 Août 2002 fait apparaître une activité en légère progression par rapport à l'exercice clos au 31 Décembre 2001. Le niveau de rentabilité se situe également à un niveau supérieur à celui de l'année précédente.

La Société AJ INTERNATIONAL est une SARL au capital social de 40.000 €. Le capital social est donc au moins égal au capital minimum exigé pour les Sociétés par Action Simplifiée.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation

Fait à Vandoeuvre, le 13 janvier 2003

